



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 26 mai 2025

Date de la convocation :
21 mai 2025

Membres	19
Présents	15
Pouvoirs	4
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-cinq, le **vingt-six mai à vingt heures**,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoint,

Monsieur Michel LEFEVRE, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Laurence VENNEVIER, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Lydie ROGER, Monsieur Jean-Marie BARLOUIS.

Membre excusé :

Membres excusés ayant donné pouvoir : Madame Lise DASSONVILLE a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Monsieur Patrick REGNIER a donné pouvoir à Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Nathalie BEAUFILS a donné pouvoir à Madame Angélique DUFRESNE, Madame Brigitte DELANOUE a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ

Membre absent :

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE



DCM : 2025-03-013

3.2 – Domaine et patrimoine - Aliénations

Vente du bien communal situé 84, rue de Saumur

Comme évoqué lors des précédentes discussions, la commune dispose d'un bien vacant situé au 84, rue de Saumur. Ce bâtiment, ancien logement communal, a été estimé à 244 700 € par le service des Domaines.

Afin de valoriser ce patrimoine et de limiter les charges d'entretien, Monsieur le Maire propose aujourd'hui de mettre ce bien en vente.

Le prix plancher est fixé à 250 000 €, légèrement au-dessus de l'estimation, ce qui reste cohérent avec le marché actuel. La vente se fera par appel à offres sous pli cacheté, en toute transparence.

Chaque candidat devra :

- Formuler une offre écrite,
- Fournir des garanties de financement.

La commune se réserve le droit de ne pas donner suite si les offres sont insuffisantes ou incompatibles avec l'intérêt général.

Transmis en Préfecture le	27/05/2025
Reçu en Préfecture le	27/05/2025
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20250526-2025-03-013-DE	
Publication électronique le	27/05/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Autorise la vente du 84, rue de Saumur au prix plancher fixé à 250 000 €
- Dit que la publicité adéquate garantissant la transparence et la libre concurrence, se fera par :
 - Affichage en Mairie
 - Publication sur le site internet de la commune,
 - Publication sur les réseaux sociaux (Panneau Pocket, Facebook, Instagram)
 - Affichage sur le bâtiment
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents au dossier.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE



Le Maire,
Gilles THIBAUT

